



**CENI**

**COMMUNIQUE DE PRESSE.**

Au bout de 10 jours que vient de durer la campagne électorale pour les élections Communales de 2010, la Commission Electorale Nationale Indépendante voudrait porter à la connaissance de l'opinion nationale et internationale ce qui suit :

1° La CENI félicite les partis politiques en compétition pour le bon comportement dont ils ont fait montre pendant la première semaine de la campagne électorale. Le climat de la campagne était très apaisé.

2° Toutefois, avec cette deuxième semaine de la campagne électorale, quelques signes de nervosité commencent à se manifester chez certains militants.

La CENI déplore les propos provocateurs tenus par certains militants des partis en compétition dans différents coins du pays ; les comportements agressifs et même les assassinats qui sont signalés ici et là.

3° La CENI condamne ce comportement anti démocratique, inadapté au processus électoral qu'elle veut apaisé. Elle rappelle aux différents protagonistes que le respect du Code de Conduite qu'ils ont eux-mêmes adopté est un impératif pour une compétition électorale saine et loyale.

4° La CENI recommande aux responsables des partis politiques, de prôner la tolérance, la retenue, la discipline et le respect mutuel entre leurs membres. Elle rappelle qu'il n'y a pas de démocratie sans la diversité d'opinions, et que la paix et la sécurité restent la richesse à partager entre Burundais.

... / ...

5° La CENI salue le professionnalisme et un sens élevé de responsabilité dont les corps de défense et de sécurité ont fait montre depuis le début de la campagne électorale.

Elle demande aux corps de défense et de sécurité de redoubler de vigilance en vue de faire respecter les droits de tout citoyen et surtout le droit à la vie.

6° La CENI déplore les quelques âmes disparues gratuitement au cours de cette campagne suite au militantisme aveugle de certains membres des partis politiques.

Elle présente ses condoléances les plus attristées aux familles éprouvées.

7° La CENI rappelle enfin que le transport de leurs militants vers ou en provenance des lieux de campagne doit se faire dans le respect des règles du transport des personnes, pour éviter autant que possible la disparition des vies humaines due au mauvais chargement.

La CENI demande aux agents chargés de la sécurité routière de faire respecter la réglementation en vigueur en la matière.

Fait à Bujumbura, le 14/05/2010

**Pierre Claver NDAYICARIYE**

**Président de la CENI.**

